

Ma question est donc la suivante: comment le gouvernement entend-il poursuivre ceux qui, au-delà de tout doute, ont enfreint la loi sur les postes et quand passera-t-il à l'action? J'espère qu'il agira avec la même célérité que dans le cas du chef du syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, au sujet de l'affaire dont est saisie la commission royale d'enquête, j'ai déjà expliqué, à l'instar de divers ministres d'ailleurs, que nous n'avons pas l'intention d'appliquer un plan d'action fragmenté au fur et à mesure que les faits viennent à la connaissance de la commission. Certaines audiences sont tenues à huis clos, d'autres sont publiques. Certaines portent sur des aspects particuliers de l'affaire et les témoignages obtenus sont réunis à des étapes ultérieures.

Le député ne souhaite certainement pas que le gouvernement entame des poursuites sur la foi de preuves partielles. Nous avons toujours affirmé que nous ne nous prononcerions pas sur les preuves obtenues de façon fragmentée et que nous attendrions d'avoir en main le rapport complet. Voilà notre position.

* * *

LES POSTES

LA LIMITE MAXIMUM POUR L'ADJUDICATION DU TRANSPORT POSTAL—DEMANDE DE MAJORATION

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que le maximum pour l'adjudication du transport postal, sans appel d'offres, est de \$10,000 en ce moment et que ce maximum n'a pas changé depuis 1968, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage de le relever?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que nous aimerions augmenter cette limite le plus tôt possible. L'honorable député doit savoir que malheureusement il faut apporter une modification à la loi sur les Postes pour le faire. Si l'honorable député pouvait consulter ses collègues et m'assurer qu'on pourrait unanimement adopter une telle mesure en quelques minutes au Parlement, je serais le premier à aller de l'avant avec une telle mesure et à la faire adopter immédiatement.

Questions orales

● (1440)

[Traduction]

LE TOURISME

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE CONGRÈS

M. Girve Fretz (Erié): Madame le Président, comme les membres du cabinet libéral ont prêté le serment d'office au début de mars et que le premier ministre n'a pas encore jugé bon de confier à quelqu'un le portefeuille du tourisme, une des industries qui nous rapportent le plus de devises étrangères, puisqu'elle se classe au sixième rang à cet égard, et qui fournit 5 p. 100 de notre produit national brut, je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a peut-être été mis au courant de cet aspect important du tourisme.

Chacun sait que le gouvernement antérieur avait approuvé le financement des centres de congrès de Vancouver et de Toronto. Le ministre peut-il nous assurer que son gouvernement honorerait les promesses faites de bonne foi aux villes de Toronto et de Vancouver? Je pose la question, car il est difficile de faire des plans sans savoir si on aura l'argent.

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, toute la question du financement des centres de congrès ou de commerce à travers le Canada est actuellement en train d'être révisée au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, et nous pourrions présenter un document de discussion à nos collègues du Cabinet dans les semaines à venir.

* * *

[Traduction]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES MESURES DESTINÉES À PERMETTRE AUX ARTISTES CANADIENS DE TALENT DE RESTER AU CANADA

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme il est absent, je la pose au secrétaire d'État suppléant. Il y a deux semaines, un réalisateur de dessins animés canadien qui travaillait pour l'Office national du film a remporté un Oscar pour son film «Every Child». Pourtant, l'Office national du film l'a licencié à cause de restrictions budgétaires. Il n'a pas pu se trouver d'emploi dans l'industrie cinématographique canadienne depuis novembre dernier.

En fin de compte, des Canadiens de talent doivent quitter le pays, emportant avec eux des ressources de valeur, ce qui affaiblit encore davantage notre industrie cinématographique. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour que les artistes canadiens de talent puissent rester au Canada et permettre à notre industrie cinématographique de poursuivre son essor?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je sais que mon collègue est au courant de la situation et, à son retour, je lui rapporterai les remarques du député.